

Avallon, le 11/06/2016

Avis de besoin Règlement de consultation

Objet : consultation d'entreprises dans la perspective de l'installation de systèmes de "Vidéoprotection-système d'alarme-télesurveillance et levée de doute".

Madame, Monsieur la (le) Directrice (eur),

Désireuse d'installer des systèmes d'alarme, de vidéoprotection, télesurveillance et levée de doute au niveau de plusieurs de ses bâtiments et équipements (pôle technique intercommunal, déchetteries...), la Communauté de Communes Avallon - Vézelay – Morvan a acté le lancement d'une consultation auprès d'entreprises spécialisées en la matière.

Le projet ainsi que l'ensemble des besoins et exigences sont détaillés dans le document joint intitulé « Définition du besoin ».

Je vous remercie, pour le cas où ce projet susciterait l'intérêt de votre entreprise, à nous faire part de votre meilleure offre financière et technique en nous retournant un dossier constitué des pièces suivantes :

- **Document intitulé « Définition du besoin » signé,**
- **Les deux bordereaux des prix unitaires complétés et signés,**
- **L'ensemble des documents nécessaires au jugement des offres et à leur classement.**

Les offres réceptionnées seront analysées sur la base des critères suivants :

- Le prix : noté sur 50 points ;
Note du critère prix = 50 points pour l'offre la moins-disante.
Pour les autres offres, la note résultera de l'application de la formule [« montant de l'offre la moins-disante » / « montant de l'offre du Candidat »] x 50 points.
- La valeur technique de l'offre : notée sur 50 points.
La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des indications présentées portant notamment sur :
 - Une étude détaillée pour chaque site, incluant un descriptif précis des matériels proposés avec leurs fonctionnalités (joindre les fiches techniques), et un schéma d'implantation détaillé matérialisant le périmètre couvert (préciser les angles de vue et les distances de couverture) : sous-critère noté sur 20 (vingt) points ;
 - Supervision : ports et protocoles à ouvrir, avec leur utilité ; méthode de sécurisation des accès à distance aux enregistrements et caméras) : sous-critère noté sur 10 (dix) points ;
 - Maintenance du système de vidéoprotection (matériel et logiciel) : sous-critère noté sur 10 (dix) points :
 - Modalités de gestion des incidents,
 - Mises à jour/sauvegarde.

- Références similaires de moins de 5 ans : sous-critère noté sur 10 (dix) points

Visite des lieux :

Une **visite obligatoire** des sites concernés par le projet vous sera proposée sur rendez-vous par les services techniques de la Communauté de Communes (contact : direction.st@cc-avm.fr).

Si cette affaire retient votre attention, vous voudrez bien remettre votre meilleure proposition sur la plate-forme de dématérialisation <http://www.marches-securises.fr> **avant le 17 juillet 2026 à 12h00, date limite de réception des offres.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur la (le) Directrice (eur), à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

